

## ■ « Privacité » : Ce garde-fou des fous...

« La privacité est le fait d'avoir une vie privée, de l'intimité. »

La définition de la privacité n'est pas, j'en conviens très impressionnante. Le lecteur se demande je l'imagine ce qu'il peut bien me prendre d'attaquer un ouvrage en assénant une définition si scandaleusement banale, une définition qui lui semble en définitive admise par tous et toutes, une définition normalement-normale. La tyrannie des évidences n'est-elle pas confortable et rassurante ?

Lecteur de peu de foi ! Si la définition n'est pas exaltante, *a contrario*, Le droit à la privacité est je vous assure, d'une tout autre texture, d'une tout autre dimension qui je l'espère vous fera me pardonner cette entrée en matière que vous jugez trop promptement un peu molle.

**Le droit à la privacité permet de distinguer très clairement un état totalitaire d'une démocratie libérale.** Jugez par vous-même comme les choses s'emballent comme de succulentes friandises avant Noël. Oui, pas plus, pas moins. Rentrons donc vivement dans le dur par ma porte... Comme le rappelle fort à propos le philosophe Daniel Ramirez lorsqu'il évoque ce droit qui semble, pour d'aucuns, visiblement négligeable :

**« Une démocratie libérale se fonde sur le respect du « droit à l'opacité » pour ses citoyens et la transparence de la puissance publique ; un régime totalitaire, qui abolit cette distinction, impose l'ordre inverse. »**

Lecteur – ouch !

Chatelain – surprise !

Si la transparence publique est exigible par le citoyen et relève du devoir de nos institutions, nous sommes par contre, chacun et chacune, pleinement responsable de ce que nous faisons de notre droit à l'opacité. Avouons que cette responsabilité devrait nous faire réfléchir. Ne devrions-nous pas veiller à ne pas le brader, tant pour nous-même, bien sûr, que pour l'intérêt collectif?

Comme vous l'aurez noté, dans notre époque *technologicomédiatique*, certains citoyens vivant en démocratie libérale, des nantis comme vous et moi de ce « droit à l'opacité » ont décidé de l'utiliser, de l'exposer, parfois même de le monnayer. D'autres (vous peut-être) en font usage à leur insu, comme une monnaie d'échange, dont ils ne connaissent visiblement pas le prix : Le service que vous pensez gratuit, qui se revendique gratuit, ne l'est bien souvent pas... Vous l'achetez en communiquant des données personnelles... (Si vous faites partie de cette catégorie de personnes, vous pourrez combler cette ignorance grâce au simulateur que le *Financial Times*<sup>1</sup> a mis en ligne en 2013, il vous permettra d'estimer combien les professionnels sont prêts à payer pour disposer de vos données).

C'est ici un homme politique qui nous invite gentiment dans son salon et nous présente tout sourire son petit dernier (risette). Là, une femme politique qui nous fait découvrir sur les réseaux sociaux toute l'étendue de ses talents culinaires (miam-miam). Ici encore, c'est une star qui se plaint (plus ou moins faussement) de paparazzis hargneux et insupportables qui lui assurent (les vilains) une couverture médiatique en forme de couette... Et nous finissons, heureuse, heureux, notre journée en faux voyeur plus ou moins « innocent » devant une télévision pornographique (du moins sans grand érotisme) qui ne cache plus rien, rassasiant notre droit de voir, à regarder des inconnus avides de notoriété facile dévoiler leur vie, leurs corps, et leurs secrets les plus intimes... La boîte à image, réifiée sans que cela ne nous pose socialement trop de questions (pourtant essentielles) en... une espèce de triste bocal à congénères.

---

1. « How much is your personal data worth ? » Par Emily Steel, Callum Locke, Emily Cadman and Ben Freese, *Financial Time*/le 12 juin 2013 <http://lc.cx/QiU>.

Ma foi, ce sont là des pensées puritaines à l'arrière-garde d'un progressisme galopant, il faut que je me ressaisisse ! Faire comme tout le monde. Ne faut-il pas se distraire ? Puis, rassurons-nous : « après tout, c'est gens-là ont choisi de s'exposer ! »... entonnent en chœur notre conscience et notre bon sens populaire, « alors on ne va pas les plaindre ! » Certainement pas ! Nous aurions l'air bien ridicule puisque c'est nous, et bien plus qu'eux encore, que nous nous devrions de plaindre. Nous plaindre de quoi ? De n'avoir pas compris collectivement le piège ! Mais les loups ne se déguisent-ils pas depuis toujours en agneaux ?

Ce ne sont là que quelques exemples d'un usage transgressif et irréfléchi de ce droit. Des transgressions qui apparaissent de plus en plus poussées et, ipso facto, de plus en plus banalisées. Nous nous sommes éloignés d'un « toujours plus de la même chose », pour lui préférer un « toujours plus loin » de marchands soiffards.

Cela serait sans doute sans la moindre importance, ni ne mériterait une seule ligne et encore moins un ouvrage si cela ne perturbait et ne générât du flou dans les esprits sur le caractère précieux de ce droit. Cela serait sans importance si nous persistions à ignorer les conséquences (à court terme) pour nous tous et toutes d'un traitement de la chose si invraisemblablement futile.

Dès lors qu'il y a flou, n'est-il pas nécessaire de faire la mise au point, pour que la photo de la situation soit bonne. Dès lors qu'il y a des conséquences, ne sommes-nous pas curieux de savoir lesquelles ?

De transgression en transgression, d'impudeur en impudeur, du culte de la transparence, jusqu'à la déification d'une sorte de transparence culte cela pourrait, in fine, faire apparaître, la privacité comme une notion bien désuète, totalement obsolète, génialement surannée, risiblement risible, pour ne pas écrire : « une affaire de vieux cons » peu au fait des délices de l'ignorance.

Cela pourrait nous faire oublier à tous et toutes le sens qu'elle a, et la mission phare qui lui est assignée.

Pire, une société engagée dans cette débauche d'exhibitionnisme (consenti par certains) et de voyeurisme complice par d'autres (sans compter les abstentionnistes de toute forme de pensée) une société qui ne mesurerait plus vraiment l'importance démocratique de ce droit

inaliénable qu'est la privacité pourrait finir par rendre (aux yeux de tous et toutes) les violations les plus graves que commettraient des états comme en définitive... « Pas si grave » et une majorité d'hommes et de femmes finirait par accepter comme normal, voire « souhaitable », ce qui ne l'est absolument pas.

C'est la raison pour laquelle il m'apparaît important de l'avoir redéfinie en introduction. Je tiens à rappeler fortement que cette renonciation volontaire de quelques-un(e)s (quelqu'en soient les motifs), ne saurait faire office de blanc-seing (pour ceux qui en auraient la tentation) pas plus qu'elle ne pourra faire dériver le curseur de la stricte et immuable définition qui a été rappelée, et que cette renonciation imposée plus ou moins à leur insu par des états ou des marchands n'a pas lieu d'être.

Le droit à la privacité demeure, un garde-fou incontournable contre toute forme de totalitarisme. Dès lors que ce droit est attaqué, qu'importe la raison. C'est le devoir absolu de ceux et celles qui peuvent le faire, dans quelques domaines que ce soit, d'en rappeler les enjeux, de défendre ce droit, et de donner, s'ils en sont capables, les moyens à ceux et celles qui le désirent de le défendre !

## ■ Les enjeux sociaux d'un savoir plus équitable! ■

Un savoir équitable passe par l'explication simple de choses qui souvent ne sont pas si compliquées. Ce monde à forte teneur technologique est un monde qui a la prétention « utopique » d'associer, de se mettre en réseau à qui mieux mieux, mais qui exclu pourtant un grand nombre de citoyens avec une extrême violence... C'est comme si le débat public autour de « la chose » se réduisait désormais aux individus qui tweetent, qui *hashtaguent*<sup>1</sup> à qui mieux mieux comme des bûcherons ! Mettant les

1. Le *hashtag* (ou encore **mot-dièse**, ou **mot-clic**) est un marqueur de métadonnées couramment utilisé sur internet où il permet de marquer un contenu avec un mot-clé plus ou moins partagé. Composé du signe typographique « # » (appelé *hash* en anglais), suivi d'un ou plusieurs mots accolés (le *tag*, ou étiquette), il est particulièrement utilisé sur les IRC et réseaux sociaux. Twitter en particulier, Facebook plus récemment !

autres, c'est-à-dire la grande majorité des utilisateurs et des non-utilisateurs, devant des faits accomplis qui les engagent au nom d'une... minorité ! Bienvenue dans un monde technocentrique (ethnocentrie technologique).

Le savoir est une arme répète-t-on à l'envi, ce sont d'ailleurs (sans surprise) souvent ceux qui le détiennent qui l'aboie le plus fort. Est-ce pour tenir à distance irrespectueuse ceux et celles qui ne savent pas ? Ne tombe-t-il alors pas sous le sens que, de ne pas le partager, puisse relever d'une sorte de crime ?

Dans le domaine qui nous occupe, par exemple, la privacité et le numérique, nous nous exposons collectivement à des décisions relatives à l'Internet et plus largement, aux interactions numériques qui nous concernent tous et toutes dans notre quotidien. Si nous sommes réduits à l'impuissance à débattre, nous le sommes alors à les remettre en cause et à les combattre, quand bien même ces décisions défieraient le bon sens, et ce dans la vie réelle comme dans le cyberspace.

En délaissant la voix de la vulgarisation, des chercheurs, des chercheuses, laissent ainsi la porte ouverte et la parole aux *vociférants hystérisés*, de tout bord... des pragmatiques d'époque qui s'affranchissent du besoin de réfléchir, mais s'arrogent (ayant accès aux médias) le droit de dire parfaitement n'importe quoi, dans un simplisme débridé supposé expliquer et résoudre le complexe. Dans le cas d'Internet chaque nouvelle « affaire » (du piratage, jusqu'aux atroces vidéos de barbares), en est une triste illustration. Sans force d'opposition, ce pseudo-pragmatisme de bistrot triomphe et s'impose souvent, à grand renfort de solutions, liberticide, populiste, contre-intuitive. Dans l'immédiateté l'absurde devient la norme. L'ignorance des populations, permet aux gouvernances d'exploiter le spectaculaire, de se substituer à tout débat, d'écarter de fait, toute possibilité de réponses raisonnables et adaptées. C'est la raison pour laquelle, je crois sincèrement que toute recherche à destination de nos pairs, sur les sujets qui nous concernent toutes et tous, se devrait d'avoir une tentative de traduction compréhensible par le plus grand nombre !

Dans les situations urgentes, où la contestation d'un choix social inepte doit faire entendre une voix forte, sans un grand public éclairé, le chercheur abscons, quand bien même il aurait raison de hurler, s'égo-sillera dans le désert. Il sera alors bien esseulé, ou avec pas grand monde en mesure de le soutenir, et notre malheureux (euse) chercheur(euse) se retrouvera, brandissant ses papiers savants à qui ne voudra pas l'entendre, il se retrouvera autant le dire, le mot est lâché, comme un(e) conn(e).

L'objet de cet ouvrage est donc de clarifier les choses, que le lecteur et la lectrice puissent ensuite se déterminer sur l'attitude à adopter, et disposer alors des outils nécessaires pour protéger sa vie privée numérique. L'enjeu est de taille, si, vie privée, réelle et numérique, semblent ou apparaissent encore distinctes à certains, c'est un leurre, une idée reçue qu'il faut faire tomber. L'une et l'autre sont de plus en plus liées, enchâssées, elles ne sont séparées que par une membrane chimérique :

Ici, c'est un recruteur qui ausculte des photos de soirée.

Là, c'est un maître chanteur qui menace une victime imprudente.

Ici encore c'est un « copains d'avant » qui rentre dans la vie de votre conjoint pour voir comment se porte votre couple.

Vie privée réelle et vie numérique ne font plus qu'une. Elles sont parfaitement indissociables. Aujourd'hui si notre vie privée numérique est en très grave danger, si des États la violentent, c'est donc notre vie privée tout court qui s'avère menacée. Les répercussions dans la vie réelle d'une violation de la vie privée numérique, feront naturellement office de dégâts collatéraux.

Aussi, puisque j'annonce un grave danger, une mise en péril de droits garantis d'une pratique démocratique de la gouvernance d'un état. Puisque j'en appelle au réveil du grand public, permettez que j'argumente, que j'avance mes pions contre les fous qui se voudraient s'autoproclamer Rois en abusant l'ignorance et en racontant des fables à foison. Permettez que j'avance quelques faits saillants qui vous laisseront, je l'espère, tressaillant. Permettez que je vous raconte par le menu les grandes séquences et les mensonges totalement abracadabrants qui ont été racontés aux populations, pour organiser un contrôle accru,

annonciateur de multiples dérapages, et préfigurant la surveillance de masses. Mensonges que vous avez peut-être, vous-même d'ores et déjà admis comme vérité. Il n'y a pas à en rougir.

Inspirons-nous de la zététique<sup>1</sup> pour entrouvrir la porte de ce que nous pourrions appeler la zÉNétique... et y voir un peu plus clair...

Mieux encore, souffrez, une fois que vous serez édifiés, que je vous donne alors quelques pistes, et les moyens de vous protéger, de garantir pas vous-même votre droit à l'opacité, et ce, afin que, quoi qu'il advienne, quels que soient les lendemains, qu'ils chantent ou qu'ils déchantent, vous puissiez en toute quiétude...

... surfer couvert.

## ■ La tentation de la postdémocratie

En votant l'article 20 de la loi de programmation militaire, un Usa Patriot Act<sup>2</sup> à la Française, en promulguant cette loi et ce curieux article le 19 décembre 2013, mon cœur balance : Ces hommes censés représenter leurs citoyens sont-ils parfaitement stupides ? C'est impossible ! Sont-ils ignares ? Cela serait surprenant. Sont-ils parfaitement incompetents ? Cela serait terrible ! Sont-ils seulement des intrigants ? Je n'y songe pas ! Ont-ils seulement mesuré en votant ce texte, l'injure faite à la démocratie ? Sont-ils seulement honteux de ce fiasco ? Penauds, s'organisent-ils pour la cryogénéisation de cette verrue démocratique avant la date fatidique en approche ? Reviendront-ils sur leur décision ? Oui, j'ai la faiblesse de le croire. Lorsque vous lirez cet ouvrage, nous le saurons.

1. Selon la définition d'Henri Broch, la zététique est « l'art du doute ». Ce n'est donc pas à proprement parler une science, mais plutôt une démarche philosophique et pratique. S'inspirant du scepticisme philosophique, elle s'appuie sur la méthode scientifique pour essayer d'appréhender efficacement le réel, par le biais d'enquêtes et d'expériences.
2. Le **USA PATRIOT Act** (acronyme traduisible en français par : « Loi pour unir et renforcer l'Amérique en fournissant les outils appropriés pour déceler et contrer le terrorisme ») est une loi antiterroriste qui a été votée par le Congrès des États-Unis et signée par George W. Bush le 26 octobre 2001. (Source Wikipedia).

Sous couvert de lutte contre le terrorisme, cet épouvantail à population mille et une fois utilisé pour contraindre les libertés et pour venir appuyer d'autres dispositifs liés à la défense de la sacro-sainte et immaculée sécurité nationale. Le premier janvier 2015 (hors dernières tentatives de recours portant leurs fruits<sup>1</sup> hors réaction politique lucide et salvatrice), l'article 20 de la *loi n° 2013-1168 du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 entrera en vigueur*.

Pour faire simple et résumer les choses, ce drolatique article (voté dans un pays toujours aussi vantard lorsqu'il s'agit de rappeler les droits de l'homme) présente les ébahissants avantages suivants (sic) :

**Plusieurs ministères pourront autoriser la surveillance en temps réel de tout citoyen. Sans passer par la case justice cette petite importune. Une simple demande administrative suffira donc pour que soient collectés des informations et documents de nature personnelle auprès des fournisseurs d'accès à Internet et opérateurs de télécommunication, mais aussi des hébergeurs et fournisseurs de services en ligne.**

Dormez intranquille, puisque de surcroît et dans ce bien étrange article :

- aucune possibilité de contestation prévue;
- aucune garantie permettant d'assurer le respect des droits de ceux et celles qui feront l'objet de ces intrusions;
- aucune temporalité, aucun caractère d'exception. En un mot et au regard de la teneur fraîche mentholée de cet ouvrage : je suis mal !

De quoi faire sourire (jaune) lorsque l'on voit ces mêmes politiques s'alerter, crier au scandale, au crime abominable de lèse-élu dès lors que leur vie privée numérique est auscultée. Bien étrange courroux, alors que cela présente (sauf erreur de ma part et sans minimiser le désagrément de la chose), le mérite d'être fait dans un cadre très strict, avec les garde-fous que sont les représentants d'une justice indépendante !

Comme le soulignait, ce jour sombre, Philippe Aigrain cofondateur de la quadrature du net : « Le président de la République a promulgué la loi de programmation militaire dont le texte est paru cette nuit au

---

1. Dans ce genre de configuration les derniers recours sont les questions prioritaires de constitutionnalité (QPC) Télécharger le guide gratuit : [http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/root/bank\\_mm/QPC/QPC\\_guide\\_pratique.pdf](http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/root/bank_mm/QPC/QPC_guide_pratique.pdf).